

Les titres décrits dans le présent document d'offre (le « document d'offre ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites et auprès des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts en vente. Le présent document d'offre n'est ni un prospectus, ni une annonce, ni un placement public portant sur les titres qu'il décrit et il ne doit en aucune circonstance être considéré comme tel.

Les présents titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et pourraient ne pas être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de ces personnes sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables. Le présent document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ni pour le compte ou au profit de ces personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933.

**DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE
L'ÉMETTEUR COTÉ**

Le 25 septembre 2025



RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.
(la « Société »)

1. SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Titres offerts :	33 333 500 actions ordinaires de catégorie A (les « actions ordinaires ») de la Société (chacune, une « action offerte ») (le « placement »).
Prix d'offre par titre :	0,60 \$ par action offerte
Montant du placement :	Jusqu'à 20 000 100 \$.
Date de clôture :	La clôture aura lieu le 7 octobre 2025 ou vers cette date, ou à toute autre date dont la Société et les preneurs fermes peuvent convenir.
Preneurs fermes :	Valeurs mobilières Cormark inc. agira à titre de chef de file et de teneur de livres unique conformément à une convention de prise ferme devant

	être conclue avec la Société pour le placement et pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « preneurs fermes ») dans le cadre du placement. Les preneurs fermes achètent (avec le droit de trouver des acquéreurs de remplacement) de la Société, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, la totalité des actions offertes.
Option des preneurs fermes :	Les preneurs fermes se verront accorder une option de surallocation (l'« option ») leur permettant d'augmenter la taille du placement d'un montant additionnel maximal de 3 000 015 \$, selon les mêmes modalités que celles de l'offre, en remettant un avis écrit de l'exercice de l'option, ou d'une partie de celle-ci, à la Société en tout temps jusqu'à 48 heures avant la date de clôture. Si l'option est exercée dans son intégralité, le produit brut maximal levé dans le cadre de l'offre augmentée sera de 23 000 115 \$.
Territoires :	Les actions offertes dans le cadre du placement seront offertes par voie de placement privé conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « Règlement 45-106 »), dans sa version modifiée par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> dans toutes les provinces du Canada. Les preneurs fermes auront également le droit d'offrir les actions offertes à la vente aux États-Unis aux termes des dispenses des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i>, dans sa version modifiée, et dans les autres territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis, à la condition qu'il soit entendu qu'aucune obligation de dépôt de prospectus ou obligation comparable, aucune obligation de déclaration continue ni aucune approbation réglementaire ou gouvernementale requise ne s'applique dans ces autres territoires.
Restrictions à la revente :	Les actions offertes acquises dans le cadre du placement par des investisseurs résidant au Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne seront pas assujetties à une période de détention conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « RDS » et sur le marché dispensé OTCQX des États-Unis (l'« OTCQX ») sous le symbole « RMRDF ».
Dernier cours de clôture :	Le 25 septembre 2025, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSXV et sur l'OTCQX était de 0,69 \$ et de 0,4672 \$ US, respectivement.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué la qualité de ces titres ni examiné le présent document d'offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- **La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **La Société se fonde sur les dispenses prévues dans la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « Décision ») et est admissible au placement de titres conformément aux dispenses dont il est question dans la Décision.**
- **Le montant total en dollars de ce placement, combiné au montant en dollars de tous les autres placements effectués aux termes de la dispense de financement de l'émetteur coté et en vertu de la Décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué de presse annonçant ce placement, ne dépassera pas 25 000 000 \$.**
- **La Société ne procédera à la clôture de ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants la distribution.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle la Société demande l'approbation de porteurs de titres.**

Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, toutes les mentions de « dollars » ou de « \$ » désignent des dollars canadiens.

Mise en garde concernant l'information prospective

*Le présent document d'offre peut contenir des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, l'« **information prospective** »), y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les futurs plans d'exploration du projet de la Société (au sens donné à ce terme ci-après), y compris les résultats d'exploration, les échéanciers et les coûts prévus; les résultats de l'ÉÉP de la Société (au sens donné à ce terme ci-après); les attentes de la Société en ce qui concerne l'emploi du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement et la date de cette réalisation; et la réalisation des objectifs commerciaux de la Société, ainsi que le calendrier, les coûts et les avantages de ceux-ci. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiables par l'utilisation de mots et de phrases tels que « plans », « attend », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « entend », « anticipe », ou « croit » ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et phrases, ou indiquent que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « auraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produire ou être réalisés.*

Les informations prospectives reflètent les estimations et les hypothèses de la Société basées sur les informations disponibles au moment où ces déclarations ont été faites. Les résultats ou événements réels peuvent différer de ceux estimés dans les informations prospectives. Toute l'information prospective de la Société est visée par les hypothèses qui y sont énoncées ou inhérentes, y compris les hypothèses indiquées ci-après.

Bien que la Société estime que les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives contenues dans le présent document d'offre soient raisonnables, cette liste n'est pas exhaustive des

facteurs pouvant avoir une incidence sur les informations prospectives. Les principales hypothèses faites en lien avec les informations prospectives incluent les suivantes : la signification des résultats de forage et des activités d'exploration en cours; les croyances de la direction sur l'expansion des ressources; la prévisibilité de la modélisation géologique; l'exactitude des dossiers de la Société concernant ses intérêts miniers; le climat économique mondial; les prix des matières premières; l'inflation; les risques environnementaux; le changement climatique; les menaces de cybersécurité; les actions communautaires et non gouvernementales; l'obtention en temps voulu des permis nécessaires pour permettre à la Société de poursuivre selon l'échéancier de ses programmes de forage prévus; la disponibilité de personnel qualifié et d'entrepreneurs à mesure que les activités de la Société continuent de croître; la pertinence des hypothèses, des estimations et des projections; l'impact des conflits internationaux, ou de leur escalade, sur les marchés, de manière générale, et sur les activités et les perspectives de la Société; et la capacité de la Société à continuer de réunir les capitaux nécessaires pour financer ses activités et réaliser ses estimations de ressources minérales.

Les informations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes, et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de tout résultat, performance ou réalisation future exprimée ou sous-entendue par les informations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; l'approbation réglementaire du placement; la réalisation du placement; les crises de santé publique; les coûts d'exploration; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les risques et les incertitudes liés à la capacité d'obtenir ou de maintenir les licences, les permis ou les droits de surface nécessaires; les erreurs dans la modélisation géologique; les conclusions des évaluations économiques; les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans continuent d'être affinés; le fait que les résultats d'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la Société; l'offre et la demande, les livraisons et les prix futurs des produits de base; les accidents, les conflits de travail et les autres risques de l'industrie minière; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés; l'instabilité politique; l'incidence de la valeur du dollar canadien et du dollar américain, les taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; les changements dans les taux ou les politiques fiscales; les difficultés techniques liées aux activités minières; les changements dans la réglementation environnementale; les problèmes de conformité environnementale; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement; et les autres risques du secteur minier.

Bien que la Société se soit efforcée de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il est possible que d'autres facteurs interviennent et fassent en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas conformes à ce qui a été prévu, estimé ou planifié. Les lecteurs devraient examiner la discussion détaillée sur les risques dans les documents d'information de la Société déposés sur SEDAR+ pour mieux comprendre les risques et les incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société. Les informations prospectives contenues aux présentes sont fournies à la date du présent document d'offre et la Société décline toute obligation de mettre à jour ces informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou de résultats, sauf si cela est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'y a aucune garantie que les informations prospectives se révéleront exactes, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives.

Information scientifique et technique

La divulgation de nature scientifique ou technique contenue dans le présent document d'offre a été préparée sous la supervision de M. Richard Nieminen, géo. (QC), consultant en géologie pour la Société et personne qualifiée aux fins du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. M. Nieminen est indépendant de la Société et du projet.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La Société est une société d'exploration aurifère concentrée sur son projet O'Brien qu'elle détient en propriété exclusive (« **O'Brien** » ou le « **projet** »), située dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la faille Larder Lake-Cadillac, mondialement reconnue, en Abitibi, au Québec. Le camp minier Bousquet-Cadillac a produit plus de 25 millions d'onces d'or au cours des 100 dernières années et plus de 500 000 onces d'or entre 1926 et 1957 à une teneur moyenne de plus de 15 g/t Au. Le projet abrite l'ancienne mine O'Brien, considérée comme le plus important producteur d'or à haute teneur du Québec durant sa production. Les ressources minérales indiquées sont estimées à 0,58 million d'onces (2,20 millions de tonnes à 8,2 g/t Au), avec des ressources minérales présumées supplémentaires estimées à 0,93 million d'onces (6,67 millions de tonnes à 4,4 g/t Au).

Veuillez consulter le rapport technique NI 43-101 intitulé « O'Brien Gold Project Technical Report and Preliminary Economic Assessment, Québec, Canada » daté du 27 juin 2025 (l'« **ÉÉP** ») et d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de régulation/en valeurs mobilières disponibles sur www.sedarplus.ca pour plus de détails et d'hypothèses concernant le projet. L'ÉÉP est de nature préliminaire, elle inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives géologiquement pour avoir des considérations économiques appliquées qui leur permettraient d'être catégorisées comme réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉÉP sera réalisée.

Le siège social de la Société est situé au 50, rue du Petit-Canada, Rouyn-Noranda (Québec) J0Y 1C0. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSXV sous le symbole « RDS » et sur le marché OTCQX sous le symbole « RMRDF ».

Faits récents

Le texte qui suit est un sommaire des principaux faits nouveaux concernant ou touchant la Société.

Expansion de la minéralisation aurifère à O'Brien compte tenu des résultats de forage les plus récents

Le 8 septembre 2025, la Société a annoncé les résultats d'analyse de 15 nouveaux sondages à O'Brien. Les 15 sondages représentent des décalages sous le modèle géologique existant, à l'est de la mine d'or historique d'O'Brien, et ne sont pas inclus dans le champ d'application de l'ÉÉP. Tous les sondages ont recoupé une minéralisation dans des filons de quartz-sulfure-or caractéristiques, et 13 des sondages ont donné des intersections avec des teneurs et des épaisseurs conformes aux ressources minérales existantes du projet. Ces résultats continuent d'élargir la portée de la minéralisation aurifère connue du projet.

Découverte d'or visible dans une tranchée de surface

Le 28 juillet 2025, la Société a annoncé la découverte d'une importante présence d'or grossier visible dans une nouvelle tranchée de surface excavée à O'Brien. La tranchée est la première de plusieurs prévues pour le programme d'exploration estival de 2025 à O'Brien et est située à seulement trente mètres à l'est de la carothèque et du complexe de bureaux d'O'Brien, près de l'extension projetée en surface de la célèbre zone « Boîte à bijoux ».

Résultats aux plus hautes teneurs obtenues en dessous de l'ancienne mine O'Brien

Le 16 juillet 2025, la Société a annoncé que quatre des sondages annoncés sont des branches complétées à partir du sondage pilote OB-24-337. Ce sondage, préalablement publié, est le sondage le plus profond jamais foré sur le projet et le premier foré directement sous les infrastructures historiques de l'ancienne mine O'Brien. Celui-ci, ainsi que les trois premières branches forées à partir de ce sondage pilote ont tous retourné de multiples intervalles à haute teneur en or, délimitant une grande zone de veines aurifères avec une bonne continuité. Quatre branches supplémentaires démontrent l'échelle de cette zone qui rapporte les plus hautes teneurs jamais obtenues à ce jour.

Évaluation économique préliminaire positive pour O'Brien

Le 9 juillet 2025, La Société a annoncé les résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire du projet. Cette ÉÉP s'appuie sur l'évaluation du traitement réalisée plus tôt en 2025 ayant démontré la viabilité potentielle du traitement du matériel extrait d'O'Brien dans une usine voisine. Le résultat est un projet à faible coût et à haute valeur si un arrangement de traitement du minerai bénéfique est mis en place. En tirant parti des infrastructures existantes en région, l'étude met en lumière une valeur considérable pour O'Brien tout en minimisant son impact environnemental. Le ratio VAN sur coûts élevés souligne l'efficacité de l'allocation du capital offerte par cette approche.

L'ÉÉP est développée à partir de l'ERM existante à une teneur de coupure plus basse, retournant plus d'onces, plus de tonnes et une meilleure continuité minière à des teneurs moyennes plus basses. Depuis ce point de départ, la Société présente un plan minier entièrement souterrain, déployant 1 160 tonnes par jour des gradins de production pendant une exploitation stable et optimisée selon une hypothèse prudente de prix de l'or de 2 000 \$ US/oz, délivrant 740 000 onces d'or à fortes marges à l'usine sur une durée de vie de 11 ans.

Le 21 août 2025, la Société a annoncé qu'elle avait déposé un rapport technique préparé conformément au Règlement 43-101 à l'égard de l'ÉÉP intitulé « O'Brien Gold Project Technical Report and Preliminary Economic Assessment, Québec, Canada ».

Les lecteurs sont avertis que l'ÉÉP est de nature préliminaire, elle inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives géologiquement pour avoir des considérations économiques appliquées qui leur permettraient d'être catégorisées comme réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉÉP sera réalisée.

Expansion du programme de forage et priorités d'exploration

Le 21 mai 2025, la Société a annoncé l'expansion et la prolongation de son programme actuel de forage d'exploration à O'Brien.

Clôture d'un placement privé sursouscrit de 12 M\$

Le 15 mai 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier, préalablement annoncé, pour un produit brut total de 12 070 000 \$ (le « **placement privé de mai 2025** »). À la clôture, la Société a émis : i) 4 500 001 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action ordinaire; et ii) 31 529 411 actions ordinaires, qui seront toutes considérées comme des « actions accréditatives », au prix de 0,34 \$ l'action ordinaire.

Les initiés de la Société ont souscrit au placement privé de mai 2025 pour un total de 509 360 actions ordinaires.

Le produit brut reçu par la Société pour la vente de ces titres sera utilisé pour engager les frais d'exploration au Canada qui constituent des « dépenses minières déterminées » pour le projet.

Expansion de la minéralisation aurifère à haute teneur sous la mine d'or O'Brien

Le 2 avril 2025, la Société a annoncé les résultats d'analyse de trois nouveaux sondages à O'Brien, qui ont tous révélé des teneurs élevées en or, délimitant une vaste zone composée de multiples veines présentant une bonne continuité. Les faits saillants comprennent des intersections de 29,93 g/t Au sur 2,2 mètres, y compris 53,50 g/t Au sur 1,2 mètre et 4,54 g/t Au sur 3,0 mètres, y compris 7,61 g/t Au sur 1,5 mètre ; 4,44 g/t Au sur 6,4 mètres, y compris 18,65 g/t Au sur 1,2 mètre; et 9,62 g/t Au sur 1,4 mètre.

Minéralisation aurifère à haute teneur sous la mine d'or O'Brien

Le 2 avril 2025, la Société a annoncé les résultats d'analyses provenant de trois nouveaux sondages à O'Brien, révélant de la minéralisation aurifère à haute teneur sous la mine historique O'Brien. Les forages ont recoupé des teneurs en or significatives, incluant 29,93 g/t sur 2,2 mètres, démontrant la continuité de multiples veines en profondeur. Ces résultats s'inscrivent dans les efforts d'exploration continus de Radisson visant à prolonger la minéralisation au-delà des ressources existantes et des infrastructures minières historiques.

Résultats d'analyse du programme de forage de 2024 à O'Brien

Le 26 février 2025, la Société a annoncé des résultats d'analyse de forage supplémentaires provenant d'O'Brien. Les 17 sondages signalés ont été réalisés dans le cadre du programme de forage de 35 000 mètres de 2024, conçu pour augmenter la portée de la minéralisation aurifère du projet grâce à une combinaison de sondages profonds et peu profonds. Les résultats représentent un forage moins profond en bordure et à l'intérieur des ressources minérales existantes sur les corridors n° 1, n° 2 et n° 3 du projet. Ces nouvelles données continuent de démontrer une minéralisation aurifère, caractéristique du projet, étroite et à haute teneur, dans les veines de quartz-sulfures.

Étude métallurgique positive à O'Brien et évaluation du traitement au Complexe d'IAMGOLD

Le 3 février 2025, la Société a annoncé les résultats positifs d'une étude métallurgique menée à O'Brien, laquelle a permis d'atteindre des taux de récupération de l'or variant entre 86 % et 96 % selon différents schémas de traitement. L'étude a été réalisée en collaboration avec la Corporation IAMGOLD (« **IAMGOLD** ») afin d'évaluer la faisabilité du traitement du matériel extrait d'O'Brien à l'usine Doyon d'IAMGOLD.

Le trou le plus profond jamais foré au projet aurifère O'Brien recoupe une minéralisation aurifère à haute teneur

Le 16 décembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait foré le trou le plus profond à O'Brien, recoupant une minéralisation aurifère à haute teneur, dont 242 g/t d'or sur 1 mètre dans un intervalle minéralisé d'une teneur moyenne de 31,24 g/t Au sur 80 mètres. Cette importante découverte, située à 500 mètres sous les travaux miniers historiques, suggère une minéralisation aurifère étendue en profondeur et sous-entend un potentiel de croissance futur important pour le projet.

Découverte importante à la suite de forages à O'Brien

Le 9 décembre 2024, la Société a annoncé une découverte importante à O'Brien, recoupant de l'or à très haute teneur de 643,1 g/t Au sur 2,1 mètres, y compris 1 345 g/t Au sur 1 mètre. Le sondage OB-24-347 laissait entendre la redécouverte de la célèbre zone de la « Boîte à bijoux », connue pour ses spécimens d'or à haute teneur.

Résultats de forage à haute teneur supplémentaires à O'Brien

Le 30 octobre 2024, la Société a annoncé les résultats de dix sondages au diamant réalisés à O'Brien, dans le cadre du programme de forage en cours de 35 000 mètres. Les dix sondages signalés représentaient des forages peu profonds et profonds sur les corridors minéralisés n° 1, n° 2 et n° 3 du projet. Étaient incluses deux déviations réalisées sur le sondage profond OB-24-324, qui a donné 27,61 g/t d'or sur 6,0 mètres avec de l'or visible étendu à une profondeur de 170 mètres sous la base de la ressource minérale existante sur la tendance n° 1. Ont également été rapportés les résultats du sondage OB-24-323 qui représentait une distance de 100 mètres sous la base de la ressource minérale sur le corridor n° 0. Les nouvelles données, prises dans leur ensemble, ont continué de démontrer l'extension en profondeur de la minéralisation à haute teneur d'O'Brien, où elle demeure ouverte.

Clôture d'un placement privé de 7 M\$

Le 22 octobre 2024 et le 29 octobre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait procédé à la clôture de la première et la deuxième tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier annoncé précédemment, pour un produit brut total de 7 000 000,24 \$ revenant à la Société (le « **placement privé d'octobre 2024** »).

À la clôture du placement privé d'octobre 2024, la Société a émis : i) 7 421 038 parts de la Société au prix de 0,27 \$ la part; ii) 4 765 625 actions ordinaires du capital de la Société qui sont admissibles en tant qu'« actions accréditatives » au prix de 0,32 \$ l'action ordinaire; iii) 6 016 012 actions ordinaires qui sont admissibles en tant qu'« actions accréditatives » au prix de 0,36 \$ l'action ordinaire; et iv) 2 777 778 parts accréditatives de bienfaisance de la Société au prix de 0,47 \$ l'unité.

Nomination du vice-président, Exploration

Le 7 octobre 2024, la Société a annoncé la nomination de M. David Ross au poste de vice-président, Exploration de la Société, avec prise d'effet immédiate.

Faits importants

Il n'y a pas de fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société dans les 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Nos objectifs commerciaux pour les 12 prochains mois, au moyen du produit prévu de ce placement, sont les suivants : i) l'exploration du projet aurifère O'Brien, qui compte des activités de forage et d'autres activités s'étendant sur environ 80 000 m, ii) la préparation d'une mise à jour sur les ressources minérales et d'études techniques supplémentaires, et iii) aux besoins généraux de l'entreprise.

3. EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Le produit net du placement et les fonds dont disposera la Société après le placement sont les suivants :

		Montant (si l'option n'est pas exercée)	Montant (si l'option est exercée dans son intégralité)
A	Montant à recueillir dans le cadre du présent placement	20 000 100 \$	23 000 115 \$
B	Commissions de placement et frais	1 200 006 \$	1 380 007 \$
C	Frais estimatifs du placement (p. ex. avocats, comptables, auditeurs)	300 000 \$	300 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	18 500 094 \$	21 320 108 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	12 000 000 \$	12 000 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	Néant	Néant
G	Total des fonds disponibles : $G = D + E + F$	30 500 094 \$	33 320 108 \$

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Nous utiliserons les fonds disponibles de la manière suivante :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Montant (si l'option n'est pas exercée)	Montant (si l'option est exercée dans son intégralité)
Avancement des projets miniers de la Société au Québec	25 500 094 \$	28 320 108 \$
Besoins généraux de l'entreprise	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Total : égal à la ligne « G » dans le tableau ci-dessus	30 500 094 \$	33 320 108 \$

La Société a l'intention de dépenser les fonds dont elle dispose, tel qu'il est mentionné ci-dessus. Toutefois, il pourrait y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales justifiées, une nouvelle répartition des fonds disponibles de la Société pourrait être nécessaire. La somme réelle que la Société dépensera dans le cadre de chacun des emplois prévus de ses fonds disponibles dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de la Société de réaliser son plan d'affaires et ses objectifs de financement. Sans tenir compte de ce qui précède, la Société affectera le produit brut du placement afin d'engager les dépenses admissibles. Se reporter à la rubrique « *Mise en garde concernant l'information prospective* » pour connaître les facteurs de risque supplémentaires concernant la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Au cours des 12 derniers mois, la Société a procédé à la clôture du placement privé d'octobre 2024 et du placement privé de mai 2025. Le texte qui suit est un résumé sur la façon dont le produit net tiré de ces placements privés a été dépensé à ce jour :

Placement	Emploi du produit prévu	Produit net	Utilisé à ce jour	Écart et incidence des écarts
Placement privé d'octobre 2024	Frais d'exploration au Canada qui constituent des « dépenses minières déterminées » pour le projet.	5 000 000 \$ (Totalité du produit net)	5 000 000 \$	Néant
Placement privé de mai 2025	Frais d'exploration au Canada qui constituent des « dépenses minières déterminées » pour le projet.	10 720 000 \$ (Totalité du produit net)	2 700 000 \$	8 020 000 \$ À l'heure actuelle, il est prévu que les fonds seront investis d'ici la fin du deuxième trimestre de 2026. Aucune incidence n'est prévue sur les objectifs d'affaires et les étapes importantes.

4. FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Preneurs fermes :

Valeurs mobilières Cormark inc. agira à titre de chef de file et de teneur de livres unique dans le cadre du placement pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes qui comprend Agentis Capital Partners, Valeurs mobilières Beacon Limitée et Corporation Canaccord Genuity dans le cadre du placement.

Commission :

En contrepartie des services fournis à la Société dans le cadre du placement, la Société a convenu de payer une commission au comptant correspondant à 6 % du produit brut global du placement, soit 1 200 006 \$.

Les preneurs fermes ont-ils un conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » aux preneurs fermes ni un « émetteur associé » des preneurs fermes, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

5. DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droit d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse, vous avez, soit :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, diverses circonstances peuvent limiter vos droits. Plus particulièrement, vos droits pourraient être limités si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires à notre sujet?

Un porteur de titres peut accéder aux documents d'information continue de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.radissonmining.com.

7. DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 25 septembre 2024 révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 25 septembre 2025

/s/ Matt Manson _____
 Chef de la direction

/s/ Hubert Parent-Bouchard _____
 Chef de la direction financière